

Langues officielles

Il en est très peu qui ont la chance de vivre dans un contexte familial bilingue. A l'extérieur de la province de Québec, seul un volume négligeable d'affaires se fait dans une langue autre que l'anglais. Dans les neuf autres provinces, on a rarement l'occasion de se trouver plongé dans un entourage francophone.

Il nous faut également constater, en jugeant la situation actuelle, que le niveau d'enseignement de la deuxième langue à travers le pays laisse beaucoup à désirer. On a accordé beaucoup moins d'attention à l'enseignement des langues qu'à celui d'autres matières. Dans de nombreux pays européens, l'étude d'une deuxième langue a autant d'importance que les autres sujets d'étude, et le pourcentage des notes requises pour l'obtention d'un diplôme est le même pour la langue seconde que pour les autres matières.

Au Canada, que notre langue maternelle soit l'anglais ou le français, nous avons tendance à poser une certaine résistance à l'enseignement de la deuxième langue, ce qui en a abaissé le niveau et a suscité à cet égard l'antipathie des élèves. En l'absence de communications, on a tendance à devenir en proie à l'émotion et, quelquefois, à avoir peur. Les touristes américains aiment beaucoup le Québec, à cause du français qu'on y parle et de son ambiance particulière. Les vacanciers anglophones qui se rendent dans le Québec ont la même attitude. Ils sont enchantés de ne pas se sentir désorientés et embarrassés parce qu'ils ne maîtrisent qu'une langue. Les anglophones unilingues tiennent à jouir du droit inconditionnel à la protection que leur offre l'utilisation de leur propre langue. Pour quelle raison, alors, les anglophones s'opposent-ils à l'établissement d'un minimum de droits pour les francophones unilingues? Pourquoi la présente motion est-elle nécessaire, lorsqu'il existe déjà une loi sur les langues officielles?

Comme il est énoncé dans les premiers paragraphes de la motion, il est nécessaire de reconnaître et d'approuver les principes de base afin d'atteindre les objectifs de la loi sur les langues officielles.

Le séparatisme n'est pas particulier à la province de Québec. Ici, dans la capitale nationale, des groupes travaillent activement à l'institution d'un Canada anglophone unilingue. Beaucoup de Canadiens anglais refusent d'accepter le mode de vie de plusieurs millions de leurs concitoyens. Ce séparatisme anglais est aussi dangereux que sa contrepartie française et manifeste un manque de clairvoyance nuisible à la prospérité future et au bien-être de tous les Canadiens.

Que demandons-nous donc? Nous n'exigeons pas que tous les anglophones parlent le français, ni que tous les francophones parlent l'anglais, mais seulement que tout citoyen s'adressant au gouvernement fédéral se sente à l'aise et soit facilement compris dans la langue de son choix, et qu'un francophone unilingue ait la possibilité de travailler au service du gouvernement fédéral dans sa propre langue. Rien de plus.

Je ne vais pas citer à nouveau de longues statistiques. Le déséquilibre actuel est manifeste: 3,6 p. 100 des particuliers nommés à des postes au sein de la Fonction publique en 1971 étaient des francophones unilingues, alors que 81,7 p. 100 étaient des anglophones unilingues.

Le dernier paragraphe de la motion dont nous sommes saisis traite de la région de la capitale nationale, ainsi que du désir de mettre en valeur son caractère bilingue. Il y a beaucoup à faire. Il devrait être inutile de souligner que les visiteurs au parlement du Canada devraient pouvoir s'adresser à n'importe quel fonctionnaire dans l'une ou l'autre des langues officielles.

[M. Herbert.]

Cent six ans après la naissance de notre pays, la situation actuelle ne fait pas honneur au Parlement.

Aux dernières élections, la question linguistique a influencé les électeurs et discuter jusqu'à quel point elle l'a fait n'y changera rien. La vérité est simple: beaucoup disent une chose et en font une autre. C'est une faiblesse particulière aux hommes politiques.

Je fais appel à tous les députés ardents défenseurs des droits des Indiens et des Esquimaux, et je respecte leur droit d'adorer Dieu à leur façon. Je m'adresse à des députés qui respectent les droits de leurs semblables dans une société libre. Je ne me préoccupe pas du vote qu'on tiendra sur cette motion. Je m'inquiète plutôt de notre façon d'agir aujourd'hui, et de celle de demain.

Aux députés qui font valoir le bien-fondé de la loi sur les langues officielles, tout en faisant remarquer que nous allons trop rapidement, je demanderais de se substituer à leurs vis-à-vis juste assez longtemps pour leur permettre de se faire une idée objective de la réalité actuelle.

Quelques-uns d'entre eux appuient concrètement les droits des Indiens parce qu'ils ont su apprécier leur mode de vie différent.

Nos deux langues officielles représentent également deux modes de vie distincts. Lorsque cette réalité sera reconnue, le problème sera résolu.

Si l'on doit lutter avec sa conscience avant de reconnaître aux Canadiens de langue française des droits et des privilèges égaux aux siens, c'est qu'on se préoccupe davantage des électeurs que de l'aspect humain du problème.

Je me considère privilégié de jouir quotidiennement du mode de vie canadien qui nous est propre. Travaillons donc activement à l'améliorer.

• (2010)

[Traduction]

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, depuis le début du présent débat nous avons été témoins de beaucoup d'éloquence, de grande éloquence, que je n'espère même pas égaler en essayant de définir la question de la langue dans le concept global de l'unité nationale du pays. Je voudrais d'abord préciser que je ne mets nullement en doute l'importance du sujet pour l'avenir du pays et dans le contexte des rapports entre les deux grandes races qui, il y a un peu plus d'un siècle, ont bâti une association pour développer le pays par l'entente, la compréhension et le compromis. Je voudrais cependant exposer mon point de vue à l'égard de la présente résolution sous un éclairage un peu différent. De toute manière, elle diffère un peu de celles qui ont été exposées jusqu'à présent.

Bien que le débat semble avoir gravité autour de l'unité nationale, je veux rappeler certains faits à tous mes collègues de la Chambre. Je prierais le gouvernement de ne pas oublier que le débat repose sur un élément essentiellement humain. Des milliers de fonctionnaires, dont la majorité demeurent dans la région de la capitale nationale ont les yeux rivés sur les gestes du gouvernement et suivent de près le débat qui se déroule actuellement. Je prends donc la parole, monsieur l'Orateur, conscient d'avoir l'honneur de représenter au Parlement un grand nombre de fonctionnaires et leurs familles qui à un moment ou l'autre, ont été heurtés et secoués puis se sont retrouvés dans le cœur même de ce que j'ai déjà appelé un ouragan de bilinguisme. Et c'est cet aspect de la résolution que je désire commenter.